

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

agir
POUR
L'ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

Diagnostiquer les crises écologiques sans offrir de perspectives, c'est assurément conduire de larges pans de la population aux joies de l'éco-anxiété. Agir pour ne pas déperir, telle est la mission que s'est donnée votre association en devenant au fil des ans, un outil efficace de mobilisation citoyenne au service d'une planète vivable.

Dressant le constat qu'une victoire ne s'obtient que rarement de façon spontanée ou à la suite d'une prise de conscience soudaine de responsables politiques trop souvent prisonniers de mille et une certitudes éculées, Agir pour l'environnement cherche à allier créativité et radicalité, au travers d'outils novateurs et efficaces ; en n'occultant jamais qu'un certain type d'engagement écologique, empreint d'abnégation et d'aridité monacale, n'est pas à même d'attirer et convaincre de larges pans de la population. Notre activisme doit être joyeux et fraternel car le monde que nous souhaitons voir advenir l'est. Nous devons éprouver du plaisir à militer en étant exigeants sur le diagnostic et bienveillants sur les résultats que nous tentons d'obtenir car nous faisons face à des lobbies structurés, inscrits dans un imaginaire cohérent et particulièrement difficiles à déconstruire. C'est la raison pour laquelle chaque victoire que nous arrachons est une pépite que nous devons choyer. Chaque avancée est la preuve que nous ne sommes pas condamnés à commenter la fin du monde. Chaque recul des destructivistes, même modeste, nous rappelle qu'ensemble, nous pouvons être acteurs de ce basculement que nous appelons de nos vœux.

1 CAMPAGNES

JANVIER SUITES DE LA CAMPAGNE « NUCLÉAIRE » LANCÉE EN 2022

- ◊ **CONTEXTE** : L'influence du lobby nucléaire est palpable, notamment durant l'élection présidentielle durant laquelle quantité de candidats affirment soutenir le nucléaire en général et la relance de la construction de nouveaux réacteurs EPR en particulier. Face à la menace d'une relance du nucléaire, Agir pour l'environnement a souhaité mobiliser son réseau.
- ◊ **DEMANDES** : Moratoire sur toute relance du nucléaire, soutien massif à un plan de sobriété énergétique, organisation d'un débat pluraliste, transparent et contradictoire.
- ◊ **ACTIONS ENGAGÉES** : Plaquette diffusée largement, interpellation des candidats, production d'un rapport sur les dix mesures de sobriété à mettre en place rapidement, enquête « Nucléaire : 50 ans de mensonges et d'approximations », publication d'un livre édité par « Rue de l'échiquier ».

RÉSULTATS : L'objectif de l'enquête décrite ci-dessous est de tenter d'objectiver le débat en apportant des éléments incontestables. La volonté de ce rapport est de décrire le passé, seul véritable moyen de ne pas être dans l'erreur.

ENQUÊTE « NUCLÉAIRE 50 ANS DE MENSONGES ET D'APPROXIMATIONS »

Les approximations et mensonges du lobby nucléaire sont nombreux. Le coût des projets ainsi que les évaluations de consommation justifiant le programme nucléaire passé et à venir n'ont jamais véritablement fait l'objet d'une enquête sérieuse. Agir pour l'environnement s'y est attelé, analysant les scénarios multiples produits par le Réseau de Transport de l'Électricité ainsi que ceux édités dans le cadre de la commission PEON qui envisageaient près de 200 réacteurs nucléaires en 2000. Cette mise en perspective historique pointant la rémanence

des erreurs (qui finissent par faire système) produites par les ingénieurs du lobby nucléaire permet d'interroger les allégations assénées par RTE affirmant que d'ici 2030, la consommation hexagonale augmenterait significativement de plusieurs dizaines de TWh alors même que cette consommation n'a augmenté que de 3 à 4 TWh depuis l'an 2000. Ce rapport a été largement diffusé à notre réseau et il doit nous permettre de contester les arguments justifiant la construction de 6 à 8 EPR.

CONSULTATION « EPR »

Entre le 15 juin et le 15 septembre 2023, une consultation publique est conduite afin de recueillir l'avis du grand public quant à l'éventuelle mise en service de l'EPR de Flamanville. Après les aléas rencontrés par ce réacteur atomique tant en terme de coût que de délais, ses promoteurs souhaitent une mise en service rapide, y compris en négligeant les alertes de l'Autorité de Sûreté Nucléaire. L'ASN avait pourtant enjoint l'opérateur historique au changement de la cuve du réacteur avant la fin 2024 alors même que la mise en service était prévue pour le mois d'avril 2024. Si l'agenda envisagé par EDF était respecté, nous ferions face à la situation ubuesque consistant à mettre en service un réacteur nucléaire, irradiant une cuve appelée à être changée quelques mois après, rendant l'opération de maintenance particulièrement complexe techniquement et beaucoup plus coûteuse. Agir pour l'environnement a contribué à cette consultation publique et va mobiliser son réseau pour contester une mise en service en 2024.

FÉVRIER POURSUITE DE LA MOBILISATION CONTRE LES NÉONICOTINOÏDES

- ◊ **CONTEXTE** : Au terme d'un combat homérique, la France a accepté d'interdire les insecticides de la famille des néonicotinoïdes dans le cadre de la loi Biodiversité adoptée en 2016. Face à une attaque d'un insecte propagateur de la jaunisse de la betterave, le gouvernement a décidé de revenir sur cette interdiction.

- **DEMANDES** : L'association a demandé que cette réautorisation soit suspendue et a porté cette demande devant le Conseil d'État. Parallèlement, l'association a souhaité mesurer l'évolution de la concentration des néonicotinoïdes dans les eaux de surface en analysant les données publiques disponibles sur les sites institutionnels.
- **ACTIONS ENGAGÉES** : Diffusion de plaquette de mobilisation citoyenne, actions visuelles, procédures contentieuses.

RÉSULTATS : Faisant suite aux procédures engagées par l'association, le Conseil d'État a fini par condamner l'État français en interdisant définitivement les néonicotinoïdes.

ENQUÊTE « PESTICIDES »

Dans le cadre de la mobilisation contre les néonicotinoïdes, l'association a souhaité analyser les données relatives à la présence de polluants dans les eaux de surface et ainsi vérifier si la décision de réautorisation des insecticides « tueurs d'abeilles » était susceptible d'augmenter la présence des néonicotinoïdes dans les eaux de surface. Après analyses, les résultats incohérents nous ont conduits à étudier le protocole de ces analyses et découvrir que les seuils de détection variaient dans le temps, dans l'espace et pour chaque laboratoire conduisant les analyses. Pire, il est apparu que le degré de précision tendait à se dégrader année après année, conduisant à conclure à l'absence de résidus de pesticides alors même que les analyses étaient trop imprécises pour identifier quoi que ce soit. Nous avons cherché à connaître la réglementation en la matière et avons découvert qu'un grand nombre d'analyses ne respectaient pas la réglementation fixant des seuils minimaux de quantification. Face à ce scandale, nous avons décidé d'assurer la médiatisation de cette enquête qui a été publiée fin septembre 2023.

AVRIL ZONES DE BZZZ ET DIFFUSION DE BOMBES DE GRAINES

- **CONTEXTE** : En moins de trente ans, les populations d'insectes ont vu leurs effectifs chuter de plus de 75%. Cet effondrement silencieux, annoncé il y a plus de 50 ans par Rachel Carson, est une menace écologique existentielle, y compris sur la capacité même des humains à se nourrir. La pollinisation dont dépend une grande partie des fruits et légumes est ainsi menacée. Or, les causes de cette disparition programmée des insectes sont bien connues : épandage des pesticides, arrachage des haies, monocultures, dérèglement climatique, pollution lumineuse, etc.
- **ACTIONS ENGAGÉES** : Pour la septième année consécutive, Agir pour l'environnement a proposé à son réseau de participer à la création de Zones de Bzzz, en semant des graines nectarifères spécialement sélectionnées pour attirer les insectes pollinisateurs. En 2023, l'association a souhaité proposer des graines de fleurs, légumes, fruits et herbes aromatiques nectarifères afin d'offrir tout à la fois des ressources nectarifères aux abeilles et des produits comestibles aux contributeurs du projet « Zone de Bzzz ». Comme chaque année désormais, l'association a diffusé largement et gratuitement des packs « Zone de Bzzz » aux écoles qui en ont fait la demande et distribué également gratuitement plus de 60 000 bombes de graines à l'occasion de la Journée de l'abeille.

RÉSULTATS : En quelques semaines, l'association a permis la création d'environ 10 000 Zones de Bzzz, constituant et amplifiant un réseau d'acteurs engagés pour la protection de la biodiversité en général et des insectes pollinisateurs en particulier.

MAI AUTOROUTES : NO MACADAM

- **CONTEXTE** : Près d'une cinquantaine de projets routiers et autoroutiers sont actuellement dans les cartons du ministère des transports, très souvent soutenus par les collectivités locales. Malgré les dégâts engendrés par le bouleverse-

ment climatique, ces projets climaticides sont très loin d'être abandonnés. Face à cette profusion de projets, Agir pour l'environnement a édité une plaquette largement diffusée. Parallèlement, l'association a contesté au moins trois projets, entre Thonon-les-bains et Machilly en mobilisant son réseau local tout en engageant une procédure contentieuse, l'A69 entre Castres et Toulouse (y compris en soutenant un recours engagé par les associations locales) et l'A132/133 contournant l'agglomération rouennaise. Une nouvelle mobilisation de la Déroute des routes et des Soulèvements de la Terre est prévue fin octobre afin de contester l'A69, à laquelle Agir pour l'environnement devrait participer activement.

➤ **DEMANDE** : Moratoire sur les multiples projets autoroutiers.

➤ **ACTIONS ENGAGÉES** : Édition et diffusion d'une plaquette, soutien à des procédures contentieuses, pétitions électroniques, participation à des actions visuelles et manifestations locales. Parallèlement à cette campagne nationale, l'association a apporté son soutien aux mobilisations locales, notamment celle engagée par les écureuils et l'association La voie est libre afin d'obtenir l'abandon de l'A69. Agir pour l'environnement a ainsi financé un sondage local mettant en évidence l'opposition des habitants du Tarn et du Tarn et Garonne à ce projet controversé. De même, l'association a mobilisé son réseau afin d'apporter toute l'aide nécessaire aux grévistes de la faim, au premier rang desquels Thomas Brail. C'est dans ce cadre que l'association a été reçue par le ministre des Transports qui s'est engagé à mener à bien une revue des projets autoroutiers.

RÉSULTATS : La campagne impulsée par l'association a accompagné des mobilisations locales, notamment concernant les projets A69, le projet de contournement Est de Rouen ou le projet reliant Thonon à Machilly.

SEPTEMBRE PUBLICITÉS : LA FRANCE MOCHE

➤ **CONTEXTE** : Au cours de l'été, le ministère de l'écologie a mis en consultation un projet de modification d'un décret visant à autoriser l'installation de panneaux publicitaires dans les communes de moins de 10 000 habitants et permettre aux communes de moins de 10 000 habitants faisant partie d'une unité urbaine de 100 000 habitants d'installer des panneaux rétro-éclairés. Face à cette menace, Agir pour l'environnement a décidé de mobiliser son réseau.

➤ **DEMANDE** : Retrait de cette proposition de modification du décret.

➤ **ACTIONS ENGAGÉES** : Mobilisation du réseau pendant la consultation, édition d'une plaquette. Au cours de l'été, le ministre de l'écologie a mis en ligne une consultation visant à modifier le Code de l'environnement en vue d'autoriser les panneaux publicitaires dans les communes de moins de 10 000 habitants. Si ces petites communes sont insérées dans une unité urbaine de plus de 100 000 habitants, ces panneaux pourront être rétroéclairés. En première analyse, il est possible d'affirmer que l'arrivée de ces panneaux rétroéclairés pourrait concerner près de 3000 communes et 9 millions d'habitants.

RÉSULTATS : Alors que ce type de consultation électronique ne rassemble généralement qu'une trentaine de contributeurs, la mobilisation d'Agir pour l'environnement a permis de mobiliser 15 000 personnes. Dans la suite de cette vaste mobilisation, l'association a décidé d'éditer une plaquette qu'elle a adressée à son réseau pour interpeller le ministre de l'écologie.

NOVEMBRE SAUVONS NOS HAIES !

➤ **CONTEXTE** : Malgré leur importance fondamentale pour la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et une agriculture respectueuse de la nature, depuis 1950 ce sont 70% des haies qui ont disparu des paysages français. Cette destruction se

poursuit et elle s'accélère même depuis 2017 avec 23 500 kilomètres détruits chaque année, entraînant la disparition des oiseaux et des insectes. En cause notamment, l'absence de volonté et de moyens pour protéger les haies, l'absence de soutien aux agriculteurs (principaux gestionnaires des haies) ou les pratiques de l'agro-industrie. Agir pour l'environnement a décidé de se saisir de ce sujet et de ses nombreux enjeux à travers une nouvelle campagne, à l'automne. L'objectif : protéger les haies et rendre impossible toute nouvelle destruction.

- ▶ **DEMANDES** : Adoption d'une réglementation visant à interdire l'arrachage des haies, élaboration d'une cartographie précise du linéaire de haies, soutien financier accordé aux paysans protégeant les haies.
- ▶ **ACTIONS ENGAGÉES** : Lancement d'une campagne et diffusion d'une plaquette, participation active au Conseil national de la biodiversité.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS : Adoption d'une réglementation ambitieuse.

2 ÉVÈNEMENTS ET PROJETS

15^{ème} édition du « Jour de la Nuit »

Pour la quinzième édition de cet événement, l'association a lancé 3 projets exclusifs. Tout d'abord, une exposition photo imprimée en 100 exemplaires qui a été proposée gratuitement aux établissements scolaires, projet soutenu par l'AFA, le réseau Éco-École, l'Observatoire de Paris et les Parcs naturels régionaux. L'association a aussi réuni plus de 300 « Veilleurs de Nuit », rejoignant un réseau de citoyens engagés contre la pollution lumineuse, mobilisables tout au long de l'année lorsqu'il y aura des opportunités d'action sur ce sujet. Ils représentent le volet « mobilisation citoyenne et militante » du Jour de la Nuit.

Musée des confluences à Lyon, 14 octobre

Dans le cadre de la Fête de la science et pour les 15 ans du Jour de la nuit, nous avons organisé une après-midi entière, dédiée à la préservation du ciel étoilé, clôturée par une conférence animée par notre présidente, Marie-Jeanne Husset. Pour 2024, nous préparons un nouveau site internet « Jour de la nuit » et développerons l'événement au Québec.

Une minute

Ce projet a pour objectif de créer un rendez-vous éditorial avec notre réseau. Nous publions, depuis juillet 2023, des petites vignettes sur les réseaux sociaux réduisant une donnée à un chiffre par minute, comme par exemple les bénéfices de Total, le nombre de passagers décollant en France, le coût par minute de l'EPR de Flamanville depuis son lancement, etc. Ce projet devrait être décliné sous forme de courtes vidéos d'une minute, créant ainsi un contenu exclusif.

Collection « On arrête tout et on réfléchit »

Après près d'un an à définir et préciser les contours du projet de collection de livres en lien avec l'éditeur « Rue de l'échiquier », les deux premiers ouvrages ont été publiés début novembre 2023 sur le thème des perturbateurs endocriniens et du nucléaire. En 2024 un ouvrage sur le numérique et un autre sur le tout voiture ont également vu le jour. De nouveaux ouvrages sont en préparation. Une première présentation de la collection et des deux premiers ouvrages a été organisée à Paris à l'occasion d'une soirée publique, présentation suivie d'une seconde durant le salon Marjolaine. De courtes vidéos présentant les auteurs et les livres ainsi qu'un cycle de conférences ont été organisées.

Espace Mastodon

Face aux errements extrémistes du réseau social X (ex Twitter) et de la prédation des données personnelles orchestrées notamment par Meta, Agir pour l'environnement est en train de déployer un espace Mastodon. L'adresse de cet espace « [ecologie.social](#) » est une

première étape qui devrait nous permettre de tester la robustesse de l'outil technique et le temps à consacrer en modération. Une fois cette première étape franchie, nous devrions offrir la possibilité à nos adhérents de rejoindre cet espace en 2024.

Signatures d'obligations réelles environnementales (ORE)

Le déploiement des obligations réelles environnementales (ORE) signées entre un ou une propriétaire et Agir pour l'environnement se poursuit. A ce jour, en plus des 3 ORE déjà signées, 8 contrats d'ORE sont en cours de signature. Cela représente près de 20 hectares de terrains (jardins, prairies, forêts, zones humides pour la plupart) qui seront ainsi protégés des nuisances et des pollutions. Par ailleurs, Agir pour l'environnement a lancé une nouvelle collecte sur le sujet des Réserves de Biodiversité qui doit permettre la signature de nouvelles ORE, tout en participant à faire connaître ce dispositif.

3 ACTIONS EN JUSTICE

Procédure engagée devant le Conseil d'État en vue de faire annuler la décision du ministre de l'Agriculture de réautoriser les néonicotinoïdes pour le traitement des semences de betteraves :

À la suite d'un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 19 janvier 2023, le Conseil d'État a jugé que les dérogations pour l'utilisation de néonicotinoïdes pour la culture de betteraves sucrières qui avaient été temporairement accordées en 2021 et 2022 étaient illégales. Aucune dérogation n'est en effet possible si la Commission européenne a formellement interdit un pesticide. La procédure engagée par Agir pour l'environnement sur le fond vient clore une affaire vieille de trois ans. Il est à noter que le Conseil d'État n'avait, dans le cadre d'un référé-suspension engagé en 2021 et 2022, pas jugé nécessaire d'interdire immédiatement les molécules utilisées. La victoire judiciaire obtenue par Agir pour l'environnement intervient donc près de trois ans après la réautorisation des insecticides « tueurs d'abeilles », ce qui a permis aux betteraviers de polluer

durablement les écosystèmes. Une nouvelle fois, la lenteur de la justice permet aux associations d'obtenir une condamnation... à titre « posthume ».

Procédure contre la dissolution des Soulèvements de la Terre :

À la suite de la décision du ministre de l'Intérieur de procéder à la dissolution des Soulèvements de la Terre, Agir pour l'environnement a décidé d'engager un recours devant le Conseil d'État en vue d'apporter son soutien à ce collectif. L'audience de référé a eu lieu le 11 août et le juge a rendu une décision suspendant la dissolution du collectif. Cette première décision encourageante a été suivie d'un jugement annulant la décision du ministre de l'Intérieur de dissoudre les Soulèvements de la Terre. Agir pour l'environnement a fait partie des 4 associations présentes durant l'audience, contribuant ainsi à cette victoire judiciaire.

4 REPRÉSENTATIONS INSTITUTIONNELLES

Participation aux commissions et comités gouvernementaux :

L'association participe à plusieurs instances de concertation/dialogue mises en place par le gouvernement :

- ◊ **Comité de dialogue de l'Agence nationale des fréquences**, représentant : Stéphane Kerckhove ;
- ◊ **Comité national de la biodiversité (CNB)**, représentante : Marie-Jeanne Husset, suppléante : Lucie Pelous ;
- ◊ **Conseil national de l'air**, représentant : Stéphane Kerckhove, suppléante : Marie-Jeanne Husset ;
- ◊ **Comité de surveillance néonicotinoïdes** : représentant : Jacques Caplat, suppléant : Mathias Chaplain ;
- ◊ **Conseil national de l'alimentation, suppléant de Générations futures** : Mathias Chaplain ;
- ◊ **Plateforme de dialogue autour des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques** pilotée par l'ANSES, représentant : Mathias Chaplain.

agir
POUR
L'ENVIRONNEMENT



11 rue du Cher, 75020 Paris



+ 33 1 40 31 02 37



contact@agirpourenvironnement.org



agirpourenvironnement.org